

Interpellation écrite du 1^{er} octobre 2025 de Mme et MM. Maxime Provini, Rémy Burri, Patricia Richard et Gary Bennaïm: «Demande d'informations concernant les droits distincts et permanents (DDP) et la politique de construction de la Ville depuis 2010».

Mesdames les conseillères administratives,
Monsieur le conseiller administratif,

Afin d'avoir une vision d'ensemble de la politique foncière et immobilière de la Ville de Genève, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous fournir un état détaillé des droits de superficie (droits distincts et permanents, DDP) concrétisés par la Ville depuis 2010, tant pour des locaux d'activités que pour des logements.

Nous souhaiterions que ces informations comprennent notamment:

- la date d'octroi de chaque DDP;
- la durée de base et les principales conditions du droit de superficie, notamment les possibilités de renouvellement;
- le montant de la rente lors de la signature et celle actuelle, ainsi que le prix par mètre carré en résultant;
- la localisation (adresse) et la nature du projet concerné (logements, activités, mixte);
- le partenaire bénéficiaire du DDP (en précisant la structure éventuelle, soit fondation, coopérative, autre);
- le nombre de logements ou la surface d'activités créés;
- le coût estimé ou réalisé de la construction lorsque disponible.

Par ailleurs, nous souhaiterions également obtenir la liste des projets de construction réalisés directement par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) depuis 2010, avec pour chacun:

- l'adresse et le nom du projet;
- le nombre de logements et leur typologie (HBM, HM, HLM, PPE);
- le calendrier (lancement, livraison);
- le coût global de construction de chacun.

Ces éléments permettraient au Conseil municipal et à la population d'avoir une meilleure visibilité sur l'utilisation du patrimoine foncier communal et sur la politique de

développement du logement et des activités économiques conduites par la Ville ces quinze dernières années.

Nous vous remercions par avance de la clarté et de l'exhaustivité des informations qui pourront être transmises.